



Conseil Communautaire du 27 novembre 2008

Compte rendu

Etaient Présents : Les délégués suivants : Jacqueline CHARRIERE, Carlo APPRATTI, Denis TOME, Michel RAVIER, Michel QUENARD, Marie Ange COLIN, Richard DESCHAMPS-BERGER, Corinne POMMIER, Franck VILLAND, Robert DERRION, Bernard CHASSANDE BARRIOZ, Michel CHAPELLE, Evelyne BRISA, Marie-Agnès MENET-THIBAUT, Pascal LEPRETRE, Bernard BESSON, Gilles CARRIER, Daniel GRIMONT, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Yves PAVILLET (pouvoir à Béatrice SANTAIS à partir de 21h), Yannick MUNIER, Gilbert NAJAR, Véronique TROTTA, Alain RIBEYROLLES, Jean Claude NICOLLE, Alain PROPHETE, Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Sylvie SCHNEIDER, Jean Louis BERTHET, Pierre DUFAYARD, Michel PORTIER, Denise MARTIN, Grégory MASIN.

Etaient excusés et/ou représentés :

Marc DUPRAZ pourvoir à Jacqueline CHARRIERE, Jean-Luc CHAPOT, Isabelle SKOWRONSKA représentée par Corinne POMMIER, André GIRARD, Guy GAMEN représenté par Pascal LEPRETRE, Jean-Bernard KLOTZBIER représenté par à Daniel GRIMONT, Jean-Paul RATEL représenté par Jean RAFFIN, Eric SANDRAZ, Jean-Paul GEOFFROY.

Secrétaires de séance : Grégory MASIN

Assistait : Virginie FERROUX, Secrétaire Générale de la Communauté de Communes,

Avant d'ouvrir la séance, le Président présente à Guy GAMEN au nom du Conseil Communautaire ses vœux de prompt rétablissement suite à l'accident qui lui est arrivé ces derniers jours.

Il remercie par ailleurs au nom de Roger RINCHET, les anciens élus du SIVOM et de la Communauté de Communes pour leur délicate attention portée à l'ancien Président lors de la cérémonie d'honorariat qui s'est déroulée le 21 novembre dernier.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, le Président propose de rajouter un point concernant un avenant à la convention pour l'animation agricole. Ce point n'étant pas parvenu aux services de la Communauté de Communes dans les délais de rédaction de la note de synthèse. Cette proposition de rajout est adoptée à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre.

Ne soulevant aucune observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Présentation par François DREVET, animateur agricole du « Cœur de Savoie » du bilan des actions initiées sur le Territoire des 4 cantons en matière d'agriculture.

Le Président cède la parole à François DREVET animateur agricole du Territoire « Cœur de Savoie » pour une présentation du bilan de l'animation en présence de Bertrand EXERTIER agriculteur à Laissaud et de Denis BERTHOLLIER, agriculteur à Chignin.

En propos introductif, François DREVET explique que le groupement de développement agricole de Cœur de Savoie émane de la Chambre d'Agriculture.

M. EXERTIER explique que le groupement permettra d'être l'interlocuteur en matière de politique agricole du Territoire.

Monsieur BERTHOLLIER insiste sur le fait que l'agriculture en Cœur de Savoie occupe une place importante dans l'aménagement du Territoire.

Une 1^{ère} lettre d'information a été éditée par le groupement (remis en séance par François DREVET).

Cette dernière explique qu'une très grande diversité de production caractérise l'activité agricole du Cœur de Savoie.

3500 salariés agricoles sont répertoriés sur le Territoire avec pour activités principales la viticulture et l'élevage.

Les produits commercialisés sont de grande qualité (AOC) et apportent une plus value très intéressante pour l'économie locale.

L'agriculture en Cœur de Savoie représente 25% de la production du département.

Monsieur Bertrand EXERTIER insiste sur le rôle de « partenaire » du groupement agricole qui souhaite pouvoir développer à terme un partenariat entre « élus et agriculteurs » dans l'élaboration des projets touchant l'aménagement du Territoire.

Il précise que l'activité agricole du Cœur de Savoie génère aussi des activités en périphérie du Territoire.

C'est le cas par exemple de l'abattoir à St Etienne du Cuines ou des caves viticoles présentes sur le Territoire et qui travaillent avec beaucoup d'exploitations du Cœur de Savoie.

Dans cet enjeu de production, le groupement s'est donné l'objectif de « tirer vers le haut » les exploitations en les valorisant au maximum et en ayant à ce titre une vraie action en matière de communication.

Le Groupement Agricole du Cœur de Savoie souhaite, en plus des administrations, avoir également des relais en direction de la société civile.

A ce titre, plusieurs agriculteurs siègent d'ailleurs au CLD (Conseil Local de Développement) de l'Espace Métropole Savoie.

Suite à une question de Michel CHAPELLE, les agriculteurs présents expliquent que la vente « en circuit court » est une piste de réflexion du Groupement.

L'objectif pour le Groupement est de pouvoir mettre en relation des agriculteurs afin que des systèmes de ventes directes puissent s'établir entre eux.

Depuis une année maintenant, date de la création du Groupement, François DREVET explique que de nombreux agriculteurs ont rejoint le Groupement mais qu'il convient de poursuivre le travail d'information auprès des autres agriculteurs n'ayant pas encore fait cette démarche.

Le Président souhaitait, sur la base des propos tenus par les représentants agricoles présents ce soir, abonder de son côté sur le caractère important du rôle de l'agriculture en Cœur de Savoie, tant du point de vue de la gestion de l'espace que d'un point de vue de la production.

Au terme des débats et pour conclure, le Président remercie les intervenants présents ce soir et tout particulièrement François DREVET qui cessera ses fonctions au 31 décembre. Il sera remplacé par Aude GUITON qui reprendra les permanences effectuées dans les locaux de la CCPM.

3 - Intervention de André MIQUET, Technicien au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie sur le projet de réalisation de corridors écologiques .

Le Président propose d'accueillir André MIQUET, responsable au CPNS et plus particulièrement chargé des dossiers de corridors.

André MIQUET explique que la Région a lancé une politique axée d'une part sur les corridors biologiques et d'autre part sur les réserves naturelles.

En ce qui concerne les corridors écologiques, la Région a souhaité contractualiser des programmes d'action en mettant en place des Contrats « corridors » selon le même schéma que le CDRA par exemple.

Pour élaborer ces corridors, le Conservatoire Naturel du Patrimoine de la Savoie s'est basé sur le SCOT de l'espace Métropole Savoie, la coupure d'urbanisme « Chignin/Montmélian » servant de point de fixation du corridor Bauges/Chartreuse.

En s'ancrant sur cette coupure, toute une série d'actions est d'ores et déjà possible cofinancées par la Région et éventuellement par l'Europe (FEDER). M. MIQUET précise par ailleurs que le Grenelle de l'Environnement viendra « labelliser » ces actions.

Ces dernières consistent par exemple en la mise en place de grillage de sécurisation, de création de palissade anti phare pour les animaux, mise en place de poteaux réfléchissants ...). Elles seront pour certaines d'entre elles financées ou cofinancées par l'AREA et RFF selon que les aménagements se situent ou non sur ou près de l'autoroute ou des voies de chemin de fer.

La question du portage des actions est posée et plus particulièrement en ce qui concerne la CCPM, le portage de l'action « Renaturation du Bon de Loge ».

André MIQUET précise, que les portages financiers des actions sont établis sur une durée de 5 ans avec un taux de subventionnement de 40 % (Région) (avec complément à 80% Agence de l'Eau et FEDER selon la nature des projets).

Au niveau de la procédure, André MIQUET explique, que comme demandé par la Région, le CPNS va prochainement solliciter tout les maîtres d'ouvrage potentiels et notamment la CCPM pour ce qui est du corridor « Chartreuse Belledonne ».

Pour le corridor Bauges/Chartreuse, il est vraisemblable que ce soit Métropole Savoie qui porte les actions.

Mme MENET-THIBAUT explique que la commune de Les Marches travaille déjà depuis plusieurs années avec le CPNS sur la valorisation du secteur des Corniols et pose la question de l'interférence de ce projet avec celui de corridor.

Pour André MIQUET, la valorisation de ce site se fera de toute façon indépendamment du projet de corridor écologique.

André MIQUET indique qu'il convient d'intégrer d'ores et déjà dans les P.L.U les zones répertoriées dans les contrats de corridor.

Suite à une question de Béatrice SANTAIS, il est précisé qu'un seul agent pourrait porter l'animation de ces contrats de corridor, l'option avancée étant celle de confier cette mission à l'urbaniste de Métropole Savoie.

Dans ce sens le Président précise que l'échelle la plus judicieuse est bien celle de Métropole Savoie.

Michel RAVIER, au nom de sa commune souhaite faire part de la prudence quant aux actions proposées par le CNPS, la période actuelle ne permettant pas de prévoir pour les communes des investissements trop importants.

Pour conclure, le Président remercie André MIQUET pour son intervention et l'éclairage apporté à ce dossier de corridors écologiques.

4 - Finances

1.1) Intégration des résultats financiers du « Bon de Loge »

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la dissolution du syndicat du bon de loge et le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2008 à la CCPM.

Il indique qu'il faut procéder avant la fin de l'année à l'intégration des résultats budgétaires de l'exercice 2007 au Budget principal de la CCPM.

Les documents comptables transmis à la CCPM par la trésorerie établissent :

- un excédent de fonctionnement de 53 844.77 €
- un déficit d'investissement de 444.89 €
- une provision pour risques de 15 244.90 €.

Le Président propose l'intégration de ces données financières comme suit :

Modification de l'affectation des résultats

Résultats du Compte Administratif 2007, adoptés en février 2007	Intégration résultats Syndicat du Bon de loge	Nouveaux résultats
<i>Section de fonctionnement</i>		
Déficit	/	/
Excédent	1 582 247.64	1 636 092.41
<i>Section d'investissement</i>		
Déficit	258 605.44	259 050.33
Excédent	/	/
Restes à réaliser	561 464.00	561 464.00

Affectation au Budget 2008	Votés en février 2007	Nouvelle affectation
Recettes de fonctionnement	762 247.64	815 578.08
Dépenses d'investissement	258 605.44	259 050.33
Excédent de fonctionnement capitalisé	820 000.00	820 514.33

Intégration de la provision pour risque et de l'excédent de l'exercice 2007 du « Bon de loge »

Article Opération Fonction Service	Intitulé	Crédits à voter
7815/--/020/Bon de loge	<i>Section de fonctionnement</i> <i>Recettes</i> Reprise sur provisions	+ 15 244.90
022/--/022/--	<i>Dépenses</i> Dépenses imprévues	+ 28 544.78
6453/--/020/Paye	Cotisation Caisses de retraites	+ 30 000.00
6455/--/020/Général	Cotisation Assurance du Personnel	+ 10 000.00
673/--/252/Transport	Titres annulées	+ 100.00

NB : Lors du Bureau du 20 novembre, il a été fait état de deux points à étudier au sujet du Bon de Loge, l'un à Apremont entre la « Ratte » et le « Pont Neuf » avec une remontée du lit qui augmente les risques de débordement, et l'autre à Francin entre Super U et l'Isère où des matériaux s'accumulent et perturbent l'écoulement des eaux.

Le Président précise que le technicien de la Communauté de Communes s'est rendu sur les lieux suite à la réunion du Bureau du 20 septembre pour voir les problèmes soulevés et intégrer ces points aux programmes à venir.

1.2) Décision modificative : Virements de crédits

Le Président explique au Conseil que les crédits « prévisionnels » prévus au budget primitif 2008 concernant les opérations d'investissement en cours ont besoin d'un ajustement pour terminer leur financement.

Il rappelle que les mouvements ci-dessous interviennent sur des crédits votés au BP 2008.

Article Opération Fonction Service	Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation sur crédits déjà alloués
	<u>Section d'investissement</u>		
	<i>Dépenses</i>		
2313 / 21 / 113 /Centre de Secours	Immobilisation en cours	- 182 000	
	<i>Recettes</i>		
2313 / 23 / 411 /Gymnase	Immobilisation en cours		+ 100 000
2313 / 22/64/Petite enfance	Immobilisation en cours		+ 50 000
2315/11/523/Aire d'accueil	Immobilisation en cours/installation technique		+ 10 000
2128/12/833/Lac Ste Hélène	Agencement /aménagement		+ 15 000
205	Logiciel (création site internet CCPM)		+ 7 000

Cet exposé entendu, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité sur la prise en compte des nouveaux résultats et des virements de crédits.

5 – Dotation de solidarité 2008

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un montant de 100 000 € a été voté au Budget principal 2008 de la CCPM, pour le versement d'une dotation de solidarité.

Il était d'usage jusqu'à présent de ne pas demander de participations aux 3 communes ayant une attribution de compensation négative.

Il indique que le principe et les critères de répartition de la dotation de solidarité sont fixés par le Conseil, en tenant compte prioritairement de l'importance du potentiel fiscal ou financier par habitant et de la population.

Il souligne que la loi permet au conseil communautaire de fixer librement les autres critères.

Le Président propose à l'ensemble des membres les critères de répartition suivants :

1- Critères prioritaires

- Classement par potentiel financier (voir tableau n° 1 reçu avec la note de synthèse)

2- Critères libres

-Compensation intégrale de l'attribution de compensation négative des communes de St Pierre de Soucy, Villard d'Héry et de Villaroux, soit 31 631€ ;

Le Président propose de répartir les 68 369,00 € restants sur les 7 communes ayant le plus faible potentiel financier adapté au prorata du nombre d'habitants (Population DGF).

La répartition de la dotation de solidarité est donnée dans le tableau n° 2 (reçu avec la note de synthèse).

Après intervention du Maire de Chignin en réunion de bureau le 20 novembre trouvant mal venu l'attribution d'une dotation de solidarité à la commune d'Apremont, une simulation nouvelle a été étudiée en répartissant les 68 369, 00€ sur 6 communes au lieu de 7.

Les résultats qui en découlent sont donnés dans le tableau n° 3 (voir document de la note de synthèse).

Cette proposition fait apparaître une modification dans l'ordre des potentiels financiers qui est injuste pour la commune d'Apremont.

Par conséquent, le Président propose aux membres du Conseil de se prononcer sur la proposition initiale (tableau n° 2) car la proposition de Michel RAVIER viendrait « bouleverser » la hiérarchie selon le potentiel financier amélioré.

Il précise enfin que la dotation de solidarité doit être adoptée à la majorité des 2/3 par le Conseil Communautaire à la différence de l'attribution de compensation qui doit être adoptée par tous les conseils municipaux.

Michel RAVIER souhaite pouvoir faire savoir qu'il trouve incohérent de co-signer un projet de plus de 2 millions d'€uros et d'émarger en même temps à la dotation de solidarité (construction de la Maison de la Vigne et du Vin – commune d'Apremont). Il propose que ce point mérite un vrai débat à tenir ultérieurement et propose de voter ce soir la dotation de solidarité uniquement pour les communes ayant une attribution de compensation négative.

Dans le cas contraire, il explique qu'il voterait contre la proposition faite en l'état.

Béatrice SANTAIS souhaite dire qu'il y a forcément des injustices et que des critères autres, comme les charges de fonctionnement de services à la population, ne sont pas forcément pris en compte alors qu'ils pourraient l'être.

Elle considère que la solidarité communautaire doit jouer à niveau égal pour toutes les communes du canton et qu'il n'y a pas lieu de porter un jugement sur le bon usage de la dotation de solidarité versée aux communes.

Michel QUENARD qui connaît bien la profession voulait pour sa part affirmer que le projet de la Maison de la Vigne et du Vin était attendu par les viticulteurs et constitue un outil fort précieux pour ces derniers.

Michel CHAPELLE souhaite attirer l'attention sur ce dossier d'attribution de la dotation de solidarité.

Il indique qu'il ne lui semble pas normal d'attribuer le même montant par habitant à toutes les communes.

Il propose d'intégrer d'autres critères que la DGF comme un critère de superficie ou de longueur de voirie.

Béatrice SANTAIS explique quant à elle que les 7 communes aidées sont de toute façon des communes classées administrativement en « C ».

Elle rappelle à Michel CHAPELLE que les critères de charges ne sont intéressantes que si elles sont communautaires et que la DGF prend déjà en compte la longueur de voirie

Michel CHAPELLE souhaite pointer du doigt que c'est au total 3 communes qui se partagent 70% du montant de la dotation de solidarité et qu'il est peut être nécessaire de revoir cela.

Le Président explique que les 3 communes en question sont des communes « pauvres » au sens du classement administratif et avec les populations les plus importantes.

Michel CHAPELLE propose pour conclure de fixer le curseur à 1000 à la place de 600 de façon à intégrer la commune de Chignin.

Au terme des débats le Président propose de voter en 2 temps :

1^{er} vote

→ Dotation de solidarité pour les 3 communes = Unanimité

2^{ème} vote

→ Répartition des 68 000 € selon le tableau 2

<u>Résultat :</u>	7 contres :	- Pascal LEPRETRE
		- Michel CHAPELLE
		- Evelyne BRISA
		- Marie-Agnès MENET THIBAUT
		- Michel RAVIER
		- Franck VILLAND
		- Marie-Ange COLIN
	3 Abstentions	- Michel QUENARD
		- Jacqueline CHARRIERE
		- Marc DUPRAZ

La proposition du Président est donc approuvée par les membres du Conseil Communautaire.

6 - Classe d'Intégration Scolaire du canton (C.L.I.S) : demande de subvention exceptionnelle pour un stage de voile

Le Président explique que la Directrice de la C.L.I.S (Classe d'Intégration Scolaire) de l'école Jean Moulin de Montmélian lui a récemment transmis une demande de subvention pour le stage de voile que l'école va organiser en juin prochain au lac du Bourget pour ses élèves.

Ce stage permettra aux enfants fréquentant la C.L.I.S de découvrir la voile et le milieu aquatique du lac (participation aux ateliers du CISALB, visite de l'aquarium d'Aix les Bains).

La demande de subvention s'élève à 400 € (coût total du projet : 1 130 €) et concerne les 10 élèves composant la C.L.I.S.

Compte tenu de l'intérêt du projet, le Conseil approuve à l'unanimité le vote de cette propose subvention exceptionnelle.

7 – Travaux au Gymnase intercommunal : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en juin dernier, il a été confié à l'équipe d'architecture Monteil, un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'insonorisation et de construction d'un local associatif au gymnase intercommunal.

Des travaux supplémentaires non prévus dans le contrat initial (réfection des peintures et du sol de la salle de sports à l'étage / remplacement des menuiseries bois au RDC et à l'étage) nécessitent de revoir le forfait de rémunération du maître d'œuvre de la façon suivante :

- Coût des travaux supplémentaires : 19 014.88 € HT
- Total Coût des Travaux : 334 174.88 € HT
- Forfait de rémunération complémentaire : Avenant : **1 253.60 € HT** (1 499.59 € TTC)

La Commission d'Appel d'Offres réuni le 20 novembre a émis un avis positif à cette rémunération complémentaire.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant concernant la rémunération complémentaire du maître d'œuvre.

Par ailleurs, le Président informe que les travaux sont en cours d'achèvement, la livraison étant prévu pour fin décembre début janvier.

Le Président poursuit en expliquant qu'il conviendra d'inscrire au prochain BP 2008 la réfection du toit du gymnase, toiture d'origine et qui connaît des problèmes d'étanchéité.

8- ADMR : Subvention exceptionnelle

Le Président rappelle que la Communauté de Communes aide l'ADMR au fonctionnement du service de portage des repas à domicile et au fonctionnement du service d'aide à domicile.

Il poursuit en précisant qu'il a été dernièrement sollicité par les responsables de l'ADMR de Montmélian pour une demande dont l'objet est de réévaluer la participation de la Communauté de Communes au financement du portage des repas à domicile, le prévisionnel de l'exercice 2008 laissant apparaître un service déficitaire .

Il explique que le montant de la participation de la Communauté de Communes affecté au portage des repas était jusqu'alors de 0.50 € /repas alors qu'au niveau départemental, la moyenne se situe autour de 1.04 € / repas.

Compte tenu de l'intérêt porté par les bénéficiaires de ce service (près de 11 500 repas par an), il propose de pouvoir attribuer à l'ADMR de Montmélian pour le dernier trimestre de l'année une subvention exceptionnelle de 6 000,00 € ce qui permettrait à l'association de réduire son déficit dans ce secteur d'activités.

Il est convenu compte tenu du besoin de l'association de prévoir d'ores et déjà au BP 2009 une participation supplémentaire de la Communauté de Communes.

Suite à une question, il est bien précisé que le service d'aide aux devoirs est réalisé par des bénévoles de l'association.

Par ailleurs, le Président propose aux Maires présents ce soir de communiquer, via leurs bulletins municipaux par exemple, sur le service de portage de repas de l'ADMR qui est un service dont pourrait bénéficier davantage de personnes âgées du canton.

Cet exposé entendu les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité moins une non participation au vote (Evelyne BRISA ne souhaitant pas participer au vote) cette subvention exceptionnelle.

9 – Construction du futur Centre de Secours

1) Prise en charge des aménagements d'accès au Centre de Secours

Sur la base du plan transmis avec la note de synthèse, le Président rappelle que le SDIS va prochainement lancer la phase de concours d'architecte du projet de construction du nouveau centre de secours qui sera situé dans la zone sud Sous Chavord en bordure de la RD 1006, à proximité de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et des futurs logements réalisés par la Ville de Montmélian.

Après avis du service des routes départementales du Conseil Général sur ces projets, il ressort la nécessité de réaliser un aménagement routier permettant de sécuriser le débouché sur la RD 1006 qui est un axe à grande circulation.

Les aménagements rendus nécessaires consistent en la réalisation d'un carrefour giratoire à quatre branches dont deux desserviront les logements de la Ville côté amont d'une part et les équipements intercommunaux (aire d'accueil et centre de secours) côté aval d'autre part. Concernant ce dernier point, le projet comprend également la réalisation d'une nouvelle voirie de raccordement de la RD 923 à la RD 1006, desservant l'aire d'accueil et le futur casernement des pompiers.

Ces travaux impliquent des aménagements sur la voirie, la création de circulations piétonnes et cyclistes, l'enfouissement de réseaux électriques, la protection du réseau de distribution du gaz, la construction d'un réseau d'éclairage public, le déplacement ou la modification des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que divers travaux d'aménagements paysagers.

Pour assurer la réalisation concomitante de l'ensemble de ces équipements, avec les mêmes entreprises, il est envisagé de constituer entre la Ville de Montmélian et la CCPM un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics.

Dans la mesure où la CCPM ne dispose d'aucune compétence en matière de voirie, il est proposé que le coordonnateur du groupement de commandes soit la Ville de Montmélian.

Le rôle du coordonnateur consiste à organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs co-contractants, lesquelles seront effectuées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement constituée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant issus de la Commission d'Appel d'Offres de chacun des membres du groupement. Cette commission sera présidée par le représentant du coordonnateur.

En ce qui concerne la passation et la gestion des marchés, chaque membre du groupement s'engage à signer avec le cocontractant retenu son marché et à s'assurer de sa bonne exécution.

Les aménagements relevant pour partie de la CCPM et de la Ville, le Président précise que certaines opérations seront sous maîtrise d'ouvrage « Communauté de Communes » et d'autres sous maîtrise d'ouvrage « Ville ». Enfin certaines opérations seront réalisées conjointement par les deux collectivités (notamment réalisation d'études et de plans). Pour ces dernières, c'est le coordonnateur qui engagera les dépenses, à charge pour la CCPM de rembourser sa quote-part.

Le montage financier prévisionnel serait le suivant, le coût des travaux (sans maîtrise d'œuvre) est estimé à environ **1.2 M €**.

Après discussion avec les représentants du Conseil Général, il a été convenu que ce dernier ne s'engage sur un financement de 50 % que sur la partie « voirie » de l'opération, le reste étant à la charge des collectivités.

L'engagement se fera qu'à une seule condition : que la voirie redevienne communale.

Le Président précise qu'une réunion à ce sujet (déclassement de la voirie) est prévue en mairie de Francin en présence de M. MISTRAL Directeur des Routes du Département de la Savoie.

Il est à noter que l'engagement de principe de cofinancement du Département doit être validé par la 3ème Commission du Conseil Général à la mi-décembre.

2) Subvention R.T.E : validation du dossier de demande de subvention

Suite à un courrier reçu le 10 octobre dernier par R.T.E, le Président explique que la Communauté de Communes a été attributaire d'une subvention d'un montant de 146 000 € au titre du Programme d'Accompagnement de Projets (P.A.P) liée à la construction de la ligne à 400 000 volts entre Lyon et Chambéry.

Cette aide pour laquelle il convient de se positionner avant le 31.12.2008, peut venir financer toutes opérations de mise en souterrain de réseaux ou d'aménagement, et notamment les travaux relevant de la compétence de la Communauté de Communes en vue de la construction du futur centre de secours.

Il précise que cette subvention P.A.P ne peut constituer au maximum que 50 % du coût du projet total.

Compte tenu de l'opportunité de cette subvention, le Président propose de pouvoir affecter cette subvention au projet d'aménagements nécessaires au futur centre de secours et de déposer tous les éléments constitutifs du dossier de subvention auprès de R.T.E.

Le Président précise enfin que Marc DUPRAZ siègera en tant que Maire à la Commission de sélection de R.T.E qui étudie le dossier de la CCPM.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuvent la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Montmélian et la convention constitutive à intervenir dans les conditions précisées plus haut,
- Autorisent le Président à signer cette convention,
- Prennent acte de la désignation de Bernard BESSON membre titulaire et Pierre DUFAYARD membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement en qualité de représentants de la Communauté de Communes.
- Adressent à R.T.E un dossier de demande de subvention au titre du P.A.P dans les conditions visées plus haut,
- Demandent l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la dite subvention.

10) Cœur de Savoie : Animation « touristique »: validation du projet par les Communautés de Communes du Territoire.

Le Président explique que le Territoire « Cœur de Savoie » a dernièrement été contacté par l'Agence Touristique de Savoie pour envisager des actions « tourisme » à inscrire dans le cadre plus général du plan départemental « Tourisme » voté par le Conseil Général pour une période de 5 ans.

Après plusieurs réunions avec les Présidents et représentants des 3 autres Communautés de Communes du Territoire, il est proposé de mettre en place une animation touristique sur le Territoire.

Afin de ne pas créer de structure supplémentaire, cette mission serait supportée par l'agent de l'Office du Tourisme de la Rochette, en poste depuis plusieurs années et qui a l'avantage de bien connaître le Territoire.

Le portage administratif du dossier serait réalisé par la Communauté de Communes de la Rochette.

La mission d'animation touristique consisterait à :

- Réaliser un diagnostic de l'offre touristique sur le Territoire,
- Définir une stratégie commune et pérenne de développement touristique,
- Mettre en réseau les acteurs du Territoire autour de projets fédérateurs,
- Développer l'offre touristique par le biais de projets structurants.

L'Agent en question aura aussi pour mission de se rapprocher de l'offre touristique existante sur le Parc des Bauges et de Chartreuse.

Compte tenu de ces objectifs, le poste de l'animateur touristique est évalué à un mi-temps (soit 50% affectés au Cœur de Savoie en complément des 50 % de l'Office du Tourisme de la Rochette, employeur de l'agent).

Pour financer cette animation touristique et ce poste selon un budget prévisionnel annuel de l'ordre de 10 000 à 15 000 € à la charge des 4 communautés de communes, il est proposé de répartir le coût des participations de chaque Communauté de Communes selon le critère classiquement utilisé du nombre d'habitants soit les pourcentages suivants :

CCP Montmélian	45 %
CC La Rochette VG	23 %
CC Combe de Savoie	20 %
CC Gelon Coisin	12 %

Soit une participation 2009 pour la CCPM d'environ 5 000€ à 7 000€.

Le suivi de cette mission sera assuré par un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens du Territoire.

Suite à une discussion entre les membres du Conseil, il est pointé la nécessité de pouvoir évaluer cette mission nouvelle.

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur cette proposition et de désigner le Président et les Vice-Présidents, Marc DUPRAZ et Jean-Claude NICOLLE pour représenter la CCPM.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

11 – Administration Générale : Modifications du tableau des emplois

a) Transformation d'un poste de technicien en ingénieur suite à la réussite au concours

Le Président explique que la Technicienne de la Communauté de Communes chargée de l'ensemble des dossiers de marché et de chantier de la Communauté de Communes et du suivi des dossiers du SIVU Assainissement vient de réussir son concours d'ingénieur.

Compte tenu de la nature des missions déjà réalisées par l'agent et de l'importance et des contraintes du poste occupé qui n'ont cessé d'évoluer ces dernières années, le Président propose de pouvoir nommer cette dernière sur ce nouveau grade.

Cet exposé entendu les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité sur cette transformation de poste.

b) Transformation d'un poste d'adjoint technique 2 ème classe en adjoint technique 1 ère classe suite à la réussite à un examen

Le Président informe les membres du Conseil de la réussite de la gardienne du gymnase intercommunal à l'examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe.

Il explique que ce nouveau grade permettrait à l'agent de pouvoir continuer à progresser dans le déroulement de sa carrière, et propose donc de pouvoir nommer l'agent en question sur ce nouveau grade en gardant la même quotité de son temps de travail actuel (temps de travail incomplet à 91 heures par mois)

Cet exposé entendu, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité sur cette transformation de poste.

c) Pérennisation du poste de psychologue au Relais Assistantes Maternelles

Le Président rappelle que le RAM devenu équipement communautaire au 1er janvier 2006 assure des permanences, des entretiens individualisés et des ateliers pédagogiques en direction des nourrices agréées du canton et des enfants gardés.

Pour assurer ces missions, 2 agents de la CCPM sont en poste et installés désormais dans les nouveaux locaux du « Village des Enfants ». Une responsable de structure et son adjointe employée sur un temps non complet, les 2 agents ayant des formations complémentaires.

Le contrat de cette dernière arrivant à échéance au 31 décembre, il est proposé aux membres du Conseil de pérenniser ce poste, devenu indispensable au regard des besoins actuels de la structure, en créant un poste de psychologue territorial (filière « médico-sociale ») sur un temps de travail incomplet à 17 h 30 par semaine.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité moins une non participation au vote (Pierre DUFAYARD ne souhaitant pas participer au débat et au vote, ayant quitté la séance momentanément) sur cette pérennisation de poste.

12 – Administration Générale : Instauration de la journée de solidarité

Le Président explique que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

En accord avec les agents de la collectivité et en fonction de nécessité de service, il est proposé d'instaurer cette journée de solidarité, en priorité sur le quota d'heures « ARTT » de chaque agent.

Après discussion entre les membres du Conseil ces derniers, approuvent à l'unanimité cette proposition.

Informations :

Compétence « SPANC » : cas des communes des Mollettes et de Laissaud

Le Président rappelle qu'à la suite du dernier Conseil, décision avait été prise de solliciter le Président du SABRE pour trouver avec les Maires concernés, une solution au problème de chevauchement de compétences entre la CCPM et le SABRE.

Le Président fait état de la tenue prochaine d'une réunion à ce sujet en mairie de Pontcharra et du courrier du Président du SABRE reçu dernièrement lui indiquant la position officielle du Préfet de l'Isère à savoir :

- La compétence Assainissement Non Collectif sur les communes des Mollettes et de Laissaud relève bien de la compétence du SABRE,
- La CCPM est désormais l'unique interlocuteur du SABRE en lieu et place des deux communes : ce seront donc des délégués désignés par le Conseil Communautaire qui seront invités à participer aux débats du comité syndical du SABRE.

(Pour la compétence « Assainissement Collectif », les délégués des communes conservent leur rôle et continueront de siéger au titre de leur commune)

Le Président précise pour terminer que par délibération du 29 octobre, la commune des Mollettes a demandé son rattachement au service d'assainissement non collectif de la CCPM.

Il est précisé que le SABRE n'aura plus de technicien pour le SPANC au 01 janvier 2009.

Si la commune de Laissaud souhaite continuer à adhérer au SABRE, il conviendra de délibérer en ce sens lors d'un prochain conseil et désigner le représentant de la CCPM qui siègera au comité syndical du SABRE.

Le Président rappelle qu'une réunion en présence des représentants du SABRE se tiendra le 11 décembre prochain à Pontcharra.

Consultance architecturale

Devant la difficulté à organiser les plannings de la consultance architecturale dans les locaux de la CCPM, il est proposé de transférer les permanences au siège du TDL, qui nous a fait savoir son accord et qui se chargera de l'organisation et de l'envoi des avis aux pétitionnaires et aux mairies concernées.

Le Président propose que ce transfert soit effectif au 1^{er} janvier 2009.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Franck VILLAND au nom de la commune de Francin indique qu'une réflexion est en cours sur sa commune pour organiser des permanences d'un architecte conseil sur la commune.

Personnel :

➤ Personnel Administratif :

Le Président informe les membres du Conseil du départ au 31 octobre de Charlotte GAYET qui a rejoint les services du Conseil Général de la Savoie (T.D.L de l'Avant Pays Savoyard). Un recrutement est en cours pour remplacer le poste devenu vacant.

➤ Service « jeunesse » : stagiaire .

Le Président informe que le service « jeunesse » de la Communauté de Communes a accueilli pendant les vacances de la Toussaint et par convention avec l'ANPE de Montmélian, un jeune stagiaire habitant du canton, Karim DJILI, actuellement en formation dans le secteur « des métiers de l'animation ».

Rajout ordre du jour

✓ Avenant à la convention sur l'animation agricole du Cœur de Savoie (unanimité)

Le Président fait lecture du mail que la Communauté de Communes de la Rochette lui a transmis ce mercredi 26 novembre.

Pour des raisons comptables de versement de subvention de la Région, il est proposé de modifier l'article 10 de la convention initiale en indiquant : « le maître d'ouvrage s'engage à régler à la chambre d'Agriculture 81 000 € net de taxes... » et d'ajouter plus loin « que la chambre d'agriculture reversera 36 950 € au maître d'ouvrage ».

Cette nouvelle rédaction ne change en rien le coût total de l'action et donc des participations des EPCI du Cœur de Savoie. La Communauté de Communes du Pays de Montmélian continuera de s'acquitter de la somme de 887.50 € annuellement.

Cet exposé entendu, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition d'avenant.

✓ Entretien abords du Bon de Loge

Le Président indique que suite à une consultation c'est ONF qui a été attributaire du marché d'entretien des abords du Lac pour un montant de 11 049.36 € TTC.

✓ Travaux du Lac de Ste Hélène

Après consultation, le Président indique que c'est l'entreprise Debernardi qui a fait la meilleure offre à 8 600 € TTC à laquelle s'ajoute l'achat des poubelles pour 1 700 € TTC.

✓ Construction du Centre de Secours

Le Président fait état de la réunion avec les représentants du SDIS qui s'est tenue ce mercredi 26 novembre à la CCPM. Il ressort que le programme de construction s'établit à 2 500 m² au total pour un montant total des travaux.

(rappel estimation 2005 sur 1600 m² = 2 672 000 € HT).

Cela représente une participation de la Communauté de Communes de 2.3 millions € (hors achat du terrain et coût de viabilisation du terrain).

L'ordre de grandeur est de 1 600 €HT le m² (coût au m² du bâtiment), ce qui semble être la référence.

Pour synthétiser le Président indique que la prise en charge de la CCPM sera la suivante :

✓	Achat du terrain	=	100 %
✓	Viabilisation	=	100 %
✓	Construction du centre de secours	=	50 %

Suite à une question de Gilles CARRIER, le Président explique aux membres du Conseil que le SDIS s'est engagé à intégrer un groupe de travail composé de représentants de la CCPM tout au long de la procédure de concours d'architecte.

Le SDIS aura la maîtrise d'ouvrage de la construction ainsi que la maîtrise des emprunts que la CCPM remboursera ensuite.

En amont des discussions budgétaires que le Conseil Communautaire aura en début d'année 2009, le Président proposera de réaliser l'an prochain « une provision » qui permettra d'effectuer un 1^{er} versement avant de commencer à rembourser.

Le Président précise enfin que le Conseil Général va pré réserver sa participation au financement du Centre de Secours. Le SDIS s'est engagé à transmettre le plus rapidement au Président un plan de simulation de financement de l'opération.

Le Président propose aux élus le souhaitant de s'inscrire dans la commission de travail qui participera aux réunions avec le SDIS.

✓ **Réalisation des Plans communaux de sauvegarde des risques**

Compte tenu de la difficulté rencontrée par les communes concernées, le Président propose de recruter une personne chargée de les accompagner dans l'élaboration des plans communaux des communes de notre EPCI sur la base suivante :

- Mission d'1 an, (agent contractuel),
- Animation de groupes de travail dans chaque commune concernée pour faire avancer la démarche,
- Aide aux communes dans l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde

L'ensemble des communes (sauf Villaroux, Villard d'Héry) étant concernées, le Président propose que ce service puisse être porté financièrement par la CCPM.

Sur une année pleine, il convient de prévoir un budget de 45 000 € dont 40 % pourrait être subventionnés par l'Etat.

Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire qui chargent le Président de procéder au recrutement du chargé de mission et de transmettre à la Préfecture la demande de subvention correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00.

Le Président,

Bernard BESSON